
M.E.S., Numéro 125, Novembre - Décembre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 02 novembre 2022



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2022

LA PROBLEMATIQUE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE DANS LA PROVINCE DU KWANGO.

Analyse des contraintes et perspectives

par

David KUZINETUKA NGEMBA
Serge BATUTUNINAKO N'KABI
Juptien LOOTA EKOFANKOMO

*(Tous) Politologues, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa*

Henry NZOMBA KAHENE
Faculté de Droit, Université de Kwango

Résumé

La présente étude est une réflexion scientifique sur les problèmes de la gouvernance politique dans la province du Kwango. L'aspect essentiel de la bonne gouvernance réside dans une action transparente, redevable, inclusive et éclairée, dotée d'une bureaucratie imbue d'éthique professionnelle et d'un exécutif comptable concerté et adéquat de ses actions. Pour assurer un développement d'une entité donnée, la gouvernance alors bonne reste une courroie importante. Connue comme pratique incontournable pour prétendre faire des avancées significatives sur la vie sociale d'une nation, il est impérieux de recourir à cette pratique plus que jamais noble. Au regard de la situation du Kwango, la mise en œuvre de la bonne gouvernance peut aider à sortir cette province de son éternel problème de pauvreté criante. C'est pourquoi, à travers cette étude, notre objectif poursuivi est d'examiner les problèmes qui sont à la base de l'inefficacité et de la contre-performance de la gouvernance politique dans la province du Kwango et proposer quelques pistes des solutions

Mots-clés : *Problématique, gouvernance politique, province du Kwango, analyse, contraintes, perspectives*

Abstract

This study is a scientific reflection on the problems of political governance in the province of Kwango. The essential aspect of good governance lies in transparent, accountable, inclusive and informed action, with a bureaucracy imbued with professional ethics and an executive accountable concerted and adequate for its actions. To ensure the development of a given entity, then good governance remains an important belt. Known as an essential practice to claim to make significant progress on the social life of a nation, it is imperative to resort to this practice more than ever noble. With regard to the situation of Kwango, the implementation of good governance can help to get this province out of its eternal problem of glaring poverty. This is why, through this study, our objective is to examine the problems that are at the root of the inefficiency and poor performance of political governance in the province of Kwango and to propose some possible solutions.

Keywords : *Issue, political governance, Kwango province, analysis, constraints, perspectives*

INTRODUCTION

Dans un rapport paru en 1992 et intitulé "Gouvernance et développement", la Banque mondiale définissait la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. Depuis, la bonne gouvernance est devenue un outil incontournable et incontestable de la gestion des entités politiques et administratives.

En effet, la compétition entre les différents gouvernements du monde est grandement ouverte concernant la question de la gouvernance politique. C'est ainsi que tout gouvernement qui se veut sérieux et responsable, place cette question au

centre de ses préoccupations et la considère également comme une lutte permanente et acharnée, par où passe le bonheur de son peuple.

Paradoxalement, il est constaté en République Démocratique du Congo, un retard du développement de tout genre (politique, social, économique et culturel) suite à plusieurs facteurs qui constituent des obstacles majeurs.

Ce phénomène, qui a tendance à se propager dans la plupart des provinces, qui, selon certains observateurs, serait la conséquence logique de la crise de l'Etat, a abouti fondamentalement à menacer la qualité des actions publiques du développement dans tous les services publics, tant au niveau local, provincial que national.

Pour ce faire, la RDC dans le souci du développement national, dans le domaine administratif et politique, a adopté par la constitution du 18 février 2006, le régionalisme constitutionnel comme technique de gestion administrative et politique du pays au niveau uniquement de la province. Ce qui veut dire autrement que la province change le statut juridique d'une simple Entité territoriale décentralisée (ETD), pour devenir désormais une Entité politique régionalisée, donc une composante politique et administrative de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion de ses ressources humaines, économiques, financières et techniques et exerce, par ses institutions politiques, les compétences qui lui sont dévolues par la constitution, au nom du principe de la libre administration¹.

En optant pour le régionalisme politique en RDC, le constituant du 18 février 2006 a visé double objectifs. Le premier est politique et le second administratif. Au plan politique, le régionalisme politique consiste premièrement à résoudre le problème idéologique qui partage les deux tendances qui s'affrontent depuis l'accession du pays à l'indépendance : les fédéralistes et les unitaristes. Donc cette forme d'organisation politique et administrative est à cheval entre l'Etat unitaire et l'Etat fédéral.

Elle consiste deuxièmement, à reconnaître à la province l'autonomie politique, pour la rendre politiquement de moins en moins dépendante vis-à-vis des organes centraux, par la mise en place des institutions politiques provinciales (Assemblée provinciale et Gouvernement provincial). Il s'agit en fait pour la province d'une part, de développer ses capacités de gouvernance politique intense à travers désormais des compétences constitutionnelles et des pouvoirs de décision plus intensifiés, et d'autre part, l'émergence et la prise de conscience politique de l'élite et des groupes d'intérêts régionaux ainsi que de la population à participer à la gestion de la région.

Par contre, au plan administratif, le régionalisme politique consiste à responsabiliser la région, à réaliser des programmes sociaux du développement, selon les préférences locales, à partir des différents atouts financiers, économiques, humains et techniques dont elle dispose désormais, à travers ses institutions politiques.

Bref, le véritable enjeu du régionalisme politique en RDC est la promotion du développement à travers les provinces, afin de résoudre l'équation du déséquilibre du développement socio-économique dans le pays, entre le centre et les périphéries d'une part, et entre les différentes provinces d'autre part, à partir de la répartition des compétences entre elles et le gouvernement central. Il s'agit évidemment des

¹ Article 2 de la loi n°08/012 du 13 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, in *journal officiel* de la RDC, 49^{ème} Année, n° spécial, Kinshasa, 31 juillet 2018.

compétences exclusives qui reviennent à la fois au gouvernement central et aux provinces².

Toutefois, la régionalisation politique ne remet pas en cause la souveraineté de l'Etat, ni l'unité nationale du pays, étant donné qu'elle s'applique dans le contexte d'un Etat unitaire. Ce système prévoit un ensemble des mécanismes de contrôle que le pouvoir exerce sur les actes des autorités provinciales. Il s'agit du contrôle de la constitutionnalité, appelé aussi contrôle juridictionnel.

Paradoxalement, nous constatons que les provinces de la RDC en général, et la province du Kwango en particulier, rencontrent encore des sérieux problèmes pour booster le développement socio-économique tant attendu par le constituant du 18 février 2006. Autrement dit, elles n'arrivent pas à répondre aux demandes sociales de leurs administrés dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie dans les différents secteurs. En d'autres termes, quels sont les problèmes de la gouvernance politique dans la province du Kwango ? Quelles en sont les contraintes et quelles perspectives faut-il envisager ?

L'hypothèse que nous formulons a priori à ces questions est la suivante : disons d'emblée que l'incapacité de la province du Kwango en tant qu'entité politique régionalisée, à répondre efficacement aux sollicitations de ses administrés pour le développement socio-économique, est expliquée par plusieurs contraintes qu'elle rencontre dans son système de gouvernance politique dans la gestion des affaires publiques. Parmi ces contraintes, figurent les problèmes politiques, financiers, administratifs et structurels.

Pour vérifier cette hypothèse, nous charpentons la présente réflexion en quatre points. Le premier point examine son déminage conceptuel. Le second se penche sur l'état de lieux de la gouvernance politique au Kwango. Le troisième et quatrième point donnent respectivement les contraintes et quelques perspectives. Et l'étude se termine par une conclusion.

I. DEMINAGE CONCEPTUEL :

1.1. Régionalisme politique :

Le terme régionalisme est apparu en Europe, précisément en Italie vers le XIX^{ème} siècle. On retrouve le terme dans les années 1875 en français et ensuite, vers 1880 en anglais. Dans une première analyse, le terme marque donc une étape qui suit la construction des États-nations dans une logique d'État libéral. Après la Seconde Guerre mondiale, le terme est repris et relancé par les technocrates européens au moment de la construction des Communautés européennes³.

En effet, à l'origine, le régionalisme est une attitude visant à valoriser et à défendre les intérêts et l'identité de régions particulières ou d'un groupe de régions, qu'elles soient officielles ou bien traditionnelles.

Définir le terme de régionalisme n'est pas une entreprise facile pour plusieurs raisons. D'où, il nous paraît nécessaire d'élaguer certaines équivoques sur deux aspects importants. Premièrement, la notion de région est elle-même extrêmement variable. Il peut s'agir d'une région comme cadre physique au sein d'un pays ou d'une partie d'un continent, tel est le cas de la région des Grands-lacs (RGL) en sigle.

² Article 202 et 204 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, in *journal officiel* de la RDC, 52^{ème} Année, spécial, Kinshasa le 5 février 2011.

³ <http://www.dicopo.fr/spip.php>, consulté le 31 Août 2022, BEAUFAYS J., *Théorie du régionalisme*, éd. Story-Scientia, Bruxelles, 1986, p.6.

Deuxièmement, le régionalisme peut s'entendre aussi sur la scène internationale, comme un groupement d'Etats dans une zone géographique particulière sur base d'intérêts ressentis communs. Par exemple : Union Européenne (UE) en sigle.

Dans le contexte qui est le nôtre, une région est une étendue territoriale et administrative d'un pays caractérisée par une unité largement reconnue par les ressortissants et les étrangers à ce territoire d'une part, représentant ainsi des caractères spécifiques par rapport à l'ensemble du pays d'autre part⁴. P. Belau Yanyele donne certaines explications claires en ce qui concerne le terme région⁵.

Bref, le régionalisme politique peut être entendu comme une tendance politique et administrative à favoriser le développement autonome des provinces, et à en conserver la physionomie, les mœurs, les coutumes et les traditions historiques. C. Kabuya Lumuna SANDO précise les caractéristiques d'un Etat régionalisé au niveau des régions⁶.

1.2. Gouvernance politique :

Du point de vue étymologique, le terme de gouvernance est issu du latin « *Gubernare* », dérivé de gouverner et remonte au XV^{ème} siècle. Il fut employé en *ancien français* et signifiait « art ou manière de gouverner », vu comme synonyme de gouvernement. Il est passé dans la langue anglaise vers la fin du XVII^{ème} siècle⁷.

La notion de gouvernance est introduite dans le milieu français dans le langage politique vers le Moyen-âge. Le terme renvoyait à l'idée de « *gouvernement* ». Le mot a disparu pendant des siècles avant de réapparaître dans un contexte très différent, celui de l'entreprise, à travers l'expression de « *corporate governance* » ou « *Gouvernance d'entreprise* » à partir des années 1970⁸.

C'est donc à partir du secteur privé qu'a resurgi la notion de gouvernance, qui désignait alors un mode de gestion des firmes, fondé sur une articulation entre le pouvoir des actionnaires et celui de la direction. Il s'agit alors de poser la question de type d'acteurs impliqués dans la prise de décision au sein de l'entreprise, et de leur mode d'interaction.

La notion de gouvernance a fait l'objet de nombreuses études au cours de ces dernières années et chaque auteur la définit selon le contexte particulier de son étude⁹.

Tout compte fait, la gouvernance est donc un processus de gestion commune entre les institutions publiques et privées de la cité qui privilégie l'allocation rationnelle et efficace des ressources disponibles vers une entreprise collective pour l'amélioration des conditions sociales des populations.

Dans la sphère publique, comme la province du Kwango, la gouvernance est la manière dont les institutions politiques provinciales gèrent et exercent leur autorité pour déterminer la politique provinciale et assurer la location des ressources pour l'intérêt collectif, bien évidemment sous une approche inclusive dans la quête d'adhésion des acteurs privés.

⁴ BIDART P., Régions, nations et Etats, éd. Publisud, Paris, 1991, p.132.

⁵ P. BELAU YANYELE, La régionalisation politique en RDC. Une contribution du management public pour l'amélioration de la gouvernance politique de la Ville de Kinshasa, Mémoire de DES en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2018-2020.

⁶ C. KABUYA LUMUNA SANDO, *Manuel de sociologie politique*, Kinshasa, PUK, 2011, pp175-176.

⁷ Gouvernance http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance-cite_note-4, consulté le 2 septembre 2022.

⁸ idem

⁹ Lire à ce sujet MOREAU D., *La gouvernance*, Paris, Que sais-je, 2011, pp.6-7.

Cependant, la bonne gouvernance politique s'avère très éloignée de la réalité dans bon nombre de nations. En effet, les abus des droits de l'homme, la corruption et l'insécurité légale entravent le développement, la paix et la prospérité dans beaucoup de pays en développement. Les marchés fragiles et les environnements réglementaires instables découragent l'investissement dans le secteur privé et freinent la croissance économique. Il est presque impossible de briser le cercle vicieux de la mauvaise gouvernance et de la pauvreté en l'absence d'un gouvernement réformé et transparent, responsable envers l'électorat et engagé vers le changement¹⁰.

La gouvernance politique efficace renvoie aux interactions entre l'État, le corps politique, la (société, le lobbysme et la coalition d'acteurs publics et privés. Elle vise à rendre l'action publique plus efficace et proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime. Elle est supposée rendre les sociétés plus facilement ou harmonieusement gouvernables. Il s'agit donc, de la gouvernance démocratique.

La bonne gouvernance comporte plusieurs caractéristiques dont voici quelques-unes¹¹:

- *la participation de la population*, celle-ci est associée à la prise des décisions qui la concernent ;
- *la primauté du droit*, il s'agit de l'équité de la loi. Les lois sont appliquées d'une manière impartiale, nul n'est au-dessus de la loi ;
- *la transparence*, les populations ont facilement accès aux processus et aux institutions, tandis que l'information est non seulement accessible, mais aussi et surtout suffisante pour faciliter la compréhension et le suivi des questions d'intérêt général ;
- *la responsabilité*, les décideurs, tant au niveau du gouvernement, du secteur privé que de la société civile, rendent compte de leur gestion au public ainsi qu'aux autres institutions partenaires ;
- *l'équité*, tout le monde est égal devant la loi, tout le monde a la possibilité de bénéficier des services, des avantages ou des droits de la chose publique ;
- *l'efficacité et l'efficience*, les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources disponibles ;
- *l'orientation du consensus*, par le biais de la bonne gouvernance, il se dégage des intérêts différents et quelque fois divergents, un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe, et le cas échéant, sur les politiques et les procédures ;
- *une vision stratégique*, les dirigeants et le public, ont une vaste perspective à long terme de bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée de ce qui est nécessaire à cet effet. Ils comprennent également dans toute leur complexité les données historiques, culturelles et sociales dans lesquelles s'inscrit cette perspective.

II. ETAT DE LIEUX DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU KWANGO :

La bonne gouvernance politique est une culture positive dans la gestion de la cité. Elle ouvre également le débat sur la démocratie politique avec tous les principes qui sont collés dans sa mise en œuvre. Donc, la bonne gouvernance politique serait un préalable au développement socio-économique par l'entremise des actions publiques

¹⁰ gouvernance <http://fr>.

¹¹ A. MULUMA MUNANGA, « Ethique, Gouvernance politique et Nationalisme : Défis pour le développement intégral de la RDC », in *Annale de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques*, Volume I, N°3 et 4, PUK, 2015, p.227.

légitimées par les citoyens, c'est-à-dire, orientées vers leurs réels besoins. Partant, dans la gestion de la province du Kwango, il s'observe la violation de quelques principes de gouvernance politique que nous présentons ci-dessous.

2.1. Manque de transparence dans la gestion des affaires publiques :

Il n'y a pas de bonne gouvernance politique sans la transparence dans la gestion des affaires publiques. En effet, comme procédé efficace de la gestion de la cité, la bonne gouvernance politique voudrait qu'un dirigeant se considère comme un serviteur loyal à qui, les membres de la communauté confient la gestion des ressources pour la réalisation de l'intérêt collectif.

Sur ce, dans la gestion de la province du Kwango, les citoyens ont le droit de savoir comment les ressources de la communauté destinées à couvrir les dépenses et charges publiques dans le cadre de l'intérêt général sont gérées par les autorités politiques. Il s'agit en fait, d'une obligation pour les autorités de la province du Kwango de mettre à la disposition des administrés des informations rapides, abondantes, exhaustives, cohérentes et fiables concernant l'utilisation des ressources dans l'action gouvernementale.

Cela impose par conséquent, à ces autorités d'intégrer dans l'exercice de leur pouvoir politique, la culture de la transparence dans la gestion des affaires publiques, c'est-à-dire d'observer dans leur gestion quotidienne, les normes requises à la gestion des ressources publiques dans leur allocation, dont la finalité est l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

La responsabilité, comme soulignent David De Ferranti et les autres, est la prise en compte par ceux-ci des aspirations profondes des citoyens concernant les services que doit offrir le secteur public. Elle peut inclure la manière dont le gouvernement répond aux efforts des citoyens pour obtenir, par la persuasion, l'exigence ou la force, un changement dans son comportement¹².

Par contre, dans la gestion de la province du Kwango, l'exécutif provincial ne rend pas compte de sa gestion aux citoyens. L'Assemblée provinciale qui représente ces derniers, comme organe de contrôle et de régulation des politiques publiques, est affaiblie pour des raisons inavouées d'utiliser les mécanismes constitutionnels à sa disposition (question orale, question écrite et interpellation,...) contre les membres de l'exécutif dans l'exercice de leurs fonctions. Ces acteurs deviennent parfois complices et caractérisent la mauvaise gouvernance politique par le simple fait de se partager les ressources entre eux tout en ignorant la population. A en croire un député provincial de la province du Kwango qui a requis l'anonymat, la législature en cours a connu jusqu'ici trois motions : la première était adressée contre le gouverneur de province qui, au lieu de se présenter devant les élus pour répondre aux faits lui imputés, a préféré présenter sa démission. Le Président de la République n'ayant pas pris acte de cette démission, le gouverneur de province s'est vu réhabilité par le ministre de l'intérieur. La deuxième motion de défiance adressée contre le vice-gouverneur a été adoptée. La troisième qui a été adressée contre le Gouverneur réhabilité par le Ministre de l'intérieur a été rejetée faute de quorum.

Ce même député nous renseigne que quelques actions individuelles ont été menées par un seul député : une question orale avec débat adressée au ministre des finances qui a fini par des recommandations des élus provinciaux. Une autre question

¹² D. DE FERRANTI et al., *Pour une meilleure gouvernance. Un nouveau cadre d'analyse et d'action*, Nouveaux Horizons, Paris, 2015, p.9.

orale avec débat a été adressée au Ministre Provincial de l'intérieur qui s'est soldée par des recommandations qui, selon lui n'ont pas été prises en compte jusqu'à ce jour.

Au regard de ce témoignage, nous constatons que l'exercice de contrôle parlementaire qui doit être tributaire de la bonne gouvernance est interpellateur. Alors que la misère qui sévit dans la province du Kwango est visible, le nombre des questions orales et autres exercices de contrôle parlementaire paraît insuffisant pour une législature qui tend à sa fin. La transparence est loin d'être une culture politique au centre de l'exercice de l'autorité et du pouvoir politique des membres de l'exécutif provincial, ce qui est contraire à la pratique de la bonne gouvernance politique et de la démocratie représentative fondée sur la souveraineté populaire.

22. Mauvaise gouvernance en matière de transport :

Le secteur de transport dans la province du Kwango est exploité par les privés. Il s'agit notamment de transport routier qui est plus développé, et permet à la population de se déplacer. Cependant, la majorité des routes reliant les différents territoires, voire même les différents secteurs sont impraticables, faute de leur mauvais état. Malheureusement, le Transkwa (Transport Kwangolais), un service public de la Province n'est resté que théorique.

Le transport routier dans la province du Kwango permet aux Kwangolais de se déplacer également vers d'autres provinces, telles que Kinshasa, Kongo-central, Kwilu, Kasai et Mai-ndombe par véhicule.

Soulignons que le transport aérien n'existe pas dans la province du Kwango, alors que celle-ci dispose des aérodromes défectueux presque dans chaque territoire. Au niveau du Gouvernement provincial, aucune démarche allant dans le sens du lobbying pour obtenir même l'ouverture de l'aérodrome de Kenge, chef-lieu de la province n'a été signalée. Par contre, certaines informations en notre possession renseignent une spoliation dudit aérodrome.

23. Mauvaise gouvernance en matière d'énergie électrique :

La province du Kwango n'est pas couverte d'énergie électrique dans son ensemble, excepté le parc-agroindustriel de Bukanga-lonzo. Cette situation bloque même le décollage de la province au développement alors que cette entité est la plus proche de la capitale et devait au-delà de son rapprochement de siège des institutions nationales, bénéficier de beaucoup d'avantages, entre autres le courant électrique. Le manque d'électrification est dû à l'absence d'une stratégie de développement sectoriel, la faible volonté politique, les contraintes politiques, financières et techniques, etc.

Le gouvernement provincial doit fournir beaucoup d'efforts pour mener une politique visant la quête de l'électrification de la province du Kwango en vue d'espérer un développement de beaucoup de secteurs.

III. les CONTRAINTES :

Les contraintes que la province du Kwango rencontre dans son système de gouvernance politique pour la promotion du développement dans le contexte de la régionalisation politique sont nombreuses. Mais les principales sont à la fois politiques, financières, structurelles et administratives.

3.1. Contraintes politiques :

Au plan politique, les contraintes majeures que rencontre la province du Kwango sont les suivantes: la crise de régime, la quasi-inexistence d'une véritable opposition politique au sein de l'Assemblée provinciale, l'absence d'un plan stratégique efficace du développement provincial, le faible niveau de responsabilité des autorités politiques, l'absence de la culture de la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'absence d'un leadership politique provincial axé sur les résultats dans l'optique des contrats-programmes.

En effet, l'inefficacité du gouvernement provincial du Kwango s'observe par l'absence d'un plan stratégique du développement régional, réaliste qui devrait être assis sur des politiques publiques cohérentes et efficaces dans les différents secteurs de la vie de la population.

Cependant, il y a lieu de constater que depuis son installation, la nouvelle province du Kwango est butée à un problème de succession des motions de défiance contre les différents gouverneurs de province, un dérèglement dans le système de gouvernance politique de cette province, conduisant ainsi à l'inadaptation de ses institutions politiques aux sollicitations des administrés pour leur bien-être collectif. Ces motions de défiances constituent un terrain d'affrontements entre des intérêts des élus provinciaux et ceux des membres de l'exécutif. Elles constituent par moment un moyen de chantage et une expression d'insatisfaction des élus.

Cette inefficacité des institutions politiques provinciales du Kwango se manifeste visiblement par l'affaiblissement de l'intervention gouvernementale dans les différents secteurs, à cause de l'absence des politiques publiques cohérentes et efficaces en rapport avec les besoins des citoyens, surtout dans les secteurs sensibles tels que : l'énergie électrique, l'eau potable, l'emploi, les infrastructures routières, l'assainissement, la santé, l'agriculture, etc. Il s'agit au fait de l'évanouissement de l'Etat-providence qui compromet la finalité du constituant du 18 février 2006 en consacrant le régionalisme politique comme mode de gestion administrative et politique.

En outre, il nous est difficile de parler de l'opposition au sein de l'Assemblée provinciale du Kwango, pour deux raisons fondamentales : la mauvaise culture politique et l'immoralité des députés provinciaux dans la pratique de l'exercice de leur pouvoir politique, qui hier, se réclamaient de l'opposition, et faisaient croire à la population que toutes leurs actions politiques pendant leur mandat sont axées sur l'amélioration de ses conditions de vie ; la ruse politique de la majorité présidentielle.

Pourtant, l'opposition politique est un état d'esprit qui anime les leaders politiques, partis politiques et regroupements politiques qui ne partagent pas globalement la manière dont la société doit être gouvernée.

C'est pour dire que, l'opposition politique au sein de l'Assemblée provinciale du Kwango est appelée à critiquer objectivement l'action gouvernementale, en vue de contribuer à l'amélioration du système de gouvernance politique, notamment par sa participation efficace à l'exercice du contrôle de l'exécutif provincial.

Ainsi, l'exercice du contrôle des actions de l'exécutif provincial du Kwango par l'Assemblée provinciale : (motions de censure ou de défiance), selon le cas, contre l'un de ses ministres ou soit contre le gouvernement dans son ensemble, ne peut malheureusement pas s'exercer, car tous les députés provinciaux de la majorité comme ceux de l'opposition se sont ligués pour gérer leur existence inconstitutionnelle.

En définitive, à ce jour, il n'y aurait plus d'opposition dans l'Assemblée provinciale du Kwango, ce qui expliquerait l'absence d'un véritable débat autour des

critères d'efficacité pour la gestion de la province, dans la perspective d'y réanimer l'Etat-providence qui se retrouve actuellement dans un état d'évanouissement, caractérisé par l'affaiblissement de l'interventionnisme étatique dans les différents secteurs de la vie des populations.

S'agissant du faible degré de responsabilité des gouvernants et l'absence de la transparence dans la gestion des affaires publiques, il faut noter que les autorités politiques de la province du Kwango ne sont pas du tout conscientes de leur responsabilité vis-à-vis des attentes des gouvernés par rapport aux services qu'elles doivent leur offrir. Alors que, le sens élevé de responsabilité des gouvernants face aux attentes des gouvernés, facilite l'adhésion de ceux-ci à l'action publique, et forge même la cohésion et la conscience collective. Par conséquent, les gouvernants disposeront désormais le pouvoir de la violence légitime vis-à-vis des administrés pour changer leur comportement. Ce qui n'est pas le cas pour la province du Kwango.

Le sens élevé de responsabilité des gouvernants crée aussi un cadre de relations harmonieuses entre eux et les gouvernés, car ceux-ci auront dorénavant l'assentiment que leurs problèmes sont pris en compte par leurs dirigeants. Ce qui n'est pas le cas pour l'entité sous examen.

Quant à la transparence dans la gestion des affaires publiques dans la province du Kwango, il est constaté que les autorités politiques ne sont pas disponibles à mettre à l'intention de la population des informations abondantes et fiables concernant l'action gouvernementale. A notre avis, ces autorités politiques se considèrent comme les propriétaires du pouvoir politique, alors que cette conception patrimonialiste a cédé la place à la conception institutionnaliste du pouvoir politique, dans le contexte de la démocratie libérale, au nom de la souveraineté populaire d'un côté, et selon le mandat impératif de l'autre.

Donc, il existe des liens étroits entre la responsabilité et la transparence, voire même la corruption. Un certain niveau de transparence est une condition nécessaire à l'exercice de la responsabilité, et la transparence met en confiance les gouvernants et les gouvernés. La transparence constitue également un obstacle à la corruption. Toutes ces trois notions contribuent à l'amélioration du système de gouvernance politique de la province du Kwango.

Le développement d'une nouvelle province comme le Kwango dans le contexte du régionalisme politique est une question transversale, au regard des problèmes qui s'y posent. Parmi ces problèmes, les principaux qui requièrent la préoccupation de la population sont focalisés sur : l'accès aux services sociaux de base, le logement décent, l'électricité, l'éducation, la santé, l'assainissement de l'environnement, l'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité, le chômage, l'inaccessibilité dans plusieurs territoires et secteurs de la province du Kwango, etc.

Cependant, la réponse à tous ces problèmes nécessite la mise en œuvre des politiques publiques cohérentes et efficaces dans les différents secteurs de la vie de la province, sous une approche systémique et intégrative. De ce fait, il faudrait que les autorités politiques provinciales du Kwango soient capables d'identifier toutes les ressources locales disponibles (intelligences, fiscales, parafiscalité et naturelles) qu'elles doivent mettre en synergie à travers un plan stratégique provincial de développement particulier.

Ce plan doit comporter des différents projets sectoriels de développement et doit constituer pour les autorités politiques du Kwango, une boussole qui guidera dorénavant leurs actions gouvernementales.

De ce point de vue, le plan stratégique provincial du développement de la province du Kwango doit être un choix politique qui s'inscrit dans l'optique d'une planification régionale et nécessitant ainsi de la part de ses autorités politiques non seulement une vision générale des problèmes rencontrés par la province, comme système politique, mais aussi un sens élevé de responsabilité à la fois politique, administrative et économique qui se fonde sur la détermination et la définition claire des objectifs à atteindre dans le cadre du développement de la province.

3.2. Contraintes financières :

Le développement d'une cité quel que soit son rang : national, provincial ou local, ne peut réussir sans ressources financières qui constituent le nerf de toute action du développement.

Sur ce, selon la législation congolaise, Kwango, comme province, bénéficie de trois catégories des ressources financières ci-dessous : les ressources propres, les ressources provenant des recettes à caractère national et les ressources exceptionnelles.

Les ressources propres de la province sont constituées des impôts, des taxes, des droits provinciaux et locaux ainsi que des recettes de participation¹³. Ces impôts concernent l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus locatifs et l'impôt sur les véhicules.

Quant aux taxes, les droits provinciaux et locaux comprennent notamment les taxes d'intérêt commun, les taxes spécifiques et les recettes administratives rattachées aux actes générateurs dont la décision relève de la compétence des provinces.

S'agissant des recettes de participation, la province peut mettre en place d'autres mécanismes de financement de ses programmes d'action, à travers la création des entreprises publiques ou mixtes (partenariat public-privé) ou toutes activités lucratives, dans lesquelles elle tire des bénéfices de participation en capital.

Dans le souci de mieux organiser le prélèvement et de maximiser les impôts fonciers sur les revenus locatifs et sur les véhicules relevant de la compétence de la province, il a été créé la Direction Générale des Recettes du Kwango (DGRKWA) qui est un service public provincial du Kwango jouissant de l'autonomie financière et administrative, afin de relever les défis du développement et de la modernisation qui s'imposent, étant donné que Kwango est une province en profonde crise, rongée par des maux multiples.

Les ressources à caractère national dont bénéficie la province du Kwango sont constituées des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation, des recettes des douanes et accises et des recettes provenant des impôts recouverts sur les grandes entreprises, des pétroliers producteurs ainsi que les autres impôts pouvant être perçus à leur lieu de réalisation¹⁴.

Les ressources exceptionnelles de la province du Kwango sont constituées des emprunts intérieurs qu'elle peut contracter pour financer ses investissements. En outre, font également partie intégrante de cette catégorie des ressources, des dons et legs dont peut bénéficier la province dans les conditions définies par la loi.

¹³ Articles 47 et 53 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008.

¹⁴ Article 55 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008.

3.3. Contraintes administratives :

La gestion des ressources n'est pas une tâche aisée, estime E. Bongeli Yeikelo Ya Ato « l'être humain est une composante la plus complexe de la nature, suite à son caractère à la fois insaisissable et imprévisible »¹⁵.

Une gestion efficace des ressources humaines impose au gestionnaire une approche intégrative dans son style de direction, c'est-à-dire, nécessite la synergie de plusieurs facteurs touchant aux aspects tant matériels que psychologiques. Et, le succès ou l'échec de toute organisation dépend directement des ressources humaines.

Ainsi, la gestion des ressources humaines dans l'appareil administratif du Kwango présente les constats ci-après : le recrutement complaisant basé sur des critères subjectifs et sans respect de la procédure requise, la mauvaise gestion de la carrière des fonctionnaires, la modicité des traitements alloués aux fonctionnaires et agents de l'Etat, les mauvaises conditions matérielles de travail : insuffisance des fournitures de bureau, vétusté et sous équipement des infrastructures administratives, le vieillissement du personnel et l'inadaptation des statuts de la fonction publique dans le contexte de la régionalisation politique.

Cette situation est la base de dysfonctionnement de l'appareil administratif provincial du Kwango et produit les conséquences que voici : la démotivation des fonctionnaires et agents, la faible qualité de services rendus, la généralisation de la corruption et de la concussion, les tracasseries administratives, l'absentéisme et déficit de la conscience professionnelle, l'établissement des administrations parallèles pour des raisons de survie, la culture de l'impunité.

L'efficacité d'un système de gouvernance politique dépend également de la nature des structures administratives. En effet, dans leurs rapports verticaux, l'Administration publique est la cheville ouvrière du pouvoir politique. Elle est à cet effet, un instrument pour la mise en œuvre des choix et des décisions du pouvoir politique dans le cadre de l'intérêt général. De ce point de vue, l'Administration publique est dans l'organisation de l'Etat, la colonne vertébrale dans un corps humain.

Vivien souligne à ce propos que dans un Etat, l'Administration publique demeure un partenaire fidèle de la politique, le pouvoir politique reste la tête et l'administration est le bras¹⁶.

Ainsi, dans la configuration actuelle de la fonction publique provinciale du Kwango, il s'observe que celle-ci a failli à ses missions et fonctions d'accompagner les dirigeants politiques dans la réalisation des programmes sociaux de développement dans le contexte de la régionalisation politique.

IV. PERSPECTIVES :

4.1. Dans le domaine politique :

Pour résoudre la crise de régime dans la province du Kwango, les solutions suivantes sont envisagées : que le gouvernement provincial, comme système politique développe sa capacité d'innovation, d'adaptation et de résolution des nouveaux problèmes qui surgissent dans son environnement. Pour y parvenir, la province doit mettre en œuvre un ensemble des mécanismes susceptibles de mobiliser des ressources nécessaires pour la réalisation de l'entreprise collective. Ces deux préalables lui permettront d'assurer sa survie en tant que système politique, renforcer ses capacités

¹⁵ BONGELI YEIKELO YA ATO, E, *Cours de Gestion des ressources humaines*, G2 SPA, FSSAP, UNIKIN, 2017-2018.

¹⁶ VIVIEN, *Etudes administratives*, Paris, 3^{ème} éd. Dalloz, 1959, p.30.

institutionnelles : *régulatrice, réceptive et extractive* afin de réveiller l'Etat-providence qui est dans un état d'évanouissement prolongé dans la quasi-totalité des secteurs. D'où, il faudrait la mise en œuvre des programmes sociaux ou des politiques publiques cohérentes et efficaces, orientées vers les réels besoins de la population dans les différents secteurs et élaborer le plan de développement dans une vision intégrative.

4.2. Dans le domaine administratif:

Dans ce domaine, nous formulons les recommandations suivantes : que les autorités politiques tant nationales que provinciales libèrent l'appareil administratif de la province du Kwango, afin de lui permettre de jouir réellement de son autonomie ; condition de son efficacité dans la production des actions administratives dans le cadre de l'intérêt général. Il faut une réforme intégrative par retouches des successives structures administratives de la province. En d'autres termes, cette réforme visera le perfectionnement et la transformation de l'administration publique provinciale du Kwango en un véritable outil du développement au service de sa population. D'où, il faudrait sa réelle adaptation aux nouveaux problèmes démographiques, économiques, sociaux, ..., qui se posent dans la province.

Cette réforme conduira à : une administration chargée de mission qui s'inspirera d'un sens pragmatique, condition d'efficacité, la création d'une administration publique de développement fondée sur une gestion planifiée mettant en place des outils managériaux stratégiques et des politiques à exécuter pour parvenir au développement socio-économique.

Pour y parvenir, il faudrait : décentraliser la gestion des fonctionnaires au profit de la fonction publique provinciale du Kwango, la mise à la retraite des fonctionnaires à l'âge requis par le statut, le rajeunissement du personnel par un recrutement selon la procédure requise par le statut, l'adaptation de la politique de rémunération au coût réel de la vie dans la province et l'amélioration des conditions matérielles de travail, facteur de motivation des fonctionnaires, l'informatisation de tous les services, l'application du new management public, etc.

En définitive, il s'agira ici d'une Administration publique de développement, fondée sur un ensemble des contrats de performance pour le développement. Pour cela, les institutions politiques provinciales sont appelées à mettre en œuvre un ensemble des projets sectoriels de développement pour répondre aux multiples sollicitations de la population dans un délai déterminé. Il s'agit tout simplement du management des résultats que nous proposons pour des raisons d'efficacité.

4.3. Dans le domaine financier :

Aucune entité administrative ne peut atteindre son développement sans ressource financière.

De ce fait, il serait souhaitable que : le gouvernement central rende la rétrocession effective au profit de la province du Kwango, à l'issue de laquelle le gouvernement provincial mettra en œuvre des mécanismes efficaces de mobilisation des recettes et de contrôle, ce qui lui permettra non seulement d'être en mesure de financer ses programmes sociaux du développement, mais aussi de lutter contre les fuites de fonds dans toutes ses formes.

CONCLUSION

A l'issue de cette étude, nous avons noté que la gouvernance politique de la province du Kwango est liée à plusieurs contraintes dont les plus essentielles sont: politiques, administratives, financières et structurelles.

Face à cette situation, nous avons pensé à certaines mesures qui peuvent bien aider les autorités politico-administratives de la province du Kwango à vivre la

meilleure gouvernance tels que : le développement des capacités d'innovation, d'adaptation et de résolution des nouveaux problèmes qui surgissent dans l'environnement du Kwango, la mise en œuvre d'un ensemble des projets sectoriels de développement pour répondre aux multiples sollicitations de la population dans un délai déterminé, la mise en œuvre des mécanismes efficaces de mobilisation des recettes et de contrôle, ce qui permettra au gouvernement provincial du Kwango, non seulement, d'être en mesure de financer ses programmes sociaux du développement, mais aussi de lutter contre les fuites de fonds dans toutes ses formes, etc.

Ainsi, nous pensons fermement qu'en prenant les différentes suggestions en considération, la province du Kwango pourra vaincre, et pourquoi pas surmonter les différentes contraintes répertoriées, et vivre la bonne gouvernance politique tant attendue par la population de cette entité politico-administrative.

BIBLIOGRAPHIE

- BIDART P., Régions, nations et Etats, éd. Publisud, paris, 1991.
- BONGELI YEIKELO YA ATO E, Cours de Gestion des ressources humaines, G2 SPA, FSSAP, UNIKIN, 2017-2018.
- C. KABUYA LUMUNA SANDO, *Manuel de sociologie politique*, Kinshasa, PUK, 2011.
- Constitution de la RDC du 18 février 2006, modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, in *journal officiel* de la RDC, 52^{ème} Année, n° spécial, Kinshasa le 5 février 2011.
- D. DE FERRANTI et Al., Pour une meilleure gouvernance. Un nouveau cadre d'analyse et d'action, Nouveaux Horizons, Paris, 2015.
- Loi n°08/012 du 13 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, in *journal officiel* de la RDC, 49^{ème} Année, n° spécial, Kinshasa, 31 juillet 2018.
- MOREAU D., La gouvernance, Paris, Que sais-je, 2011.
- MULUMA MUNANGA, « Ethique, Gouvernance politique et Nationalisme : Défis pour le développement intégral de la RDC », in *Annale de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques*, Volume I, N°3 et 4, PUK, 2015.
- P. BELAU YANYELE, La régionalisation politique en RDC. Une contribution du management public pour l'amélioration de la gouvernance politique de la Ville de Kinshasa, Mémoire de DES en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2018-2020.
- VIVIEN, Etudes administratives, 3^{ème} éd. Dalloz, Paris, 1959.